

Le maréchal-ferrant



Lieu de passage, lieu de rencontre dans le village : la maréchalerie ; c'est là que le maréchal-ferrant exerce son art. Pour le meilleur ami de l'homme, il est celui qui chausse le sabot, mais aussi celui qui s'occupe des dents, soigne les maux ou pratique les saignées. Celui qu'on appellera plus tard le maréchal soigneur est en quelque sorte, l'ancêtre de notre vétérinaire. D'aucuns le disent aussi quelque peu sorcier, est-ce parce qu'il côtoie le feu quotidiennement ?

Le terme de « maréchal » provient de l'ancien français *Marhskalk* qui provient du germanique commun « markhaz », lui-même issu du celtique "markh" (cheval), et du germanique skalkaz « serviteur », littéralement : *le serviteur chargé du soin des chevaux*, qui désignait un domestique qui soignait les chevaux. Mélangé au latin *mariscalcus*, il a finalement donné *maréchal*, d'abord pratiquement synonyme de palefrenier [puis nommant le commandant d'une armée de cavaliers au XIIe siècle].. Le mot a ensuite pris deux sens différents, désignant *l'artisan chargé de ferrer les chevaux, et aussi l'officier en charge des chevaux*. Le mot « maréchal-ferrant » a été créé pour distinguer ces deux métiers.

Depuis que l'homme vit en compagnie du cheval, le maréchal-ferrant a exercé son art. Il a été présent dans chaque ville et dans chaque village. Sachant qu'il ferrait les chevaux, mais aussi les ânes et les bœufs de trait et que chaque village en comptait plusieurs centaines, on imagine que le métier était très développé, essentiellement dans les régions de grandes cultures, mais aussi, plus tard, dans les villes avec l'avènement des diligences et autres omnibus.

Le maréchal-ferrant est un artisan dont le métier consiste à ferrer les pieds des chevaux et autres équidés et à s'occuper de leur parage. Le ferrage des bovins de trait est aujourd'hui rarement pratiqué. C'est un métier vieux de plus de 3000 ans

Autrefois, pas de village sans forge, sans maréchal-ferrant et sans le bruit familier du marteau frappant en cadence sur l'enclume... Personnage central et reconnu de la vie villageoise traditionnelle, il cumule souvent les fonctions de forgeron, ferronnier et taillandier. C'est lui qui ferre les chevaux, les mules et les vaches, fabrique et répare les versoirs et les pièges en fer des charrues, des attelages, tout l'outillage à main nécessaire aux travaux des champs et les outils des artisans du village. Il forge également les objets de la vie domestique, en particulier ceux qui servent à la cuisine dans l'âtre : crémaillères, landiers, trépieds et grils...



L'enseigne d'un Maréchal-Ferrant (14e siècle), située sur une petite place dans le Haut Livron.(26)

L'homme à dû prendre soin des pieds de ses chevaux sûrement depuis qu'il les a domestiqués et utilisés pour ses besoins agricoles et militaires. Sans cet animal notre civilisation n'aurait certainement pas évoluée aussi rapidement, et la ferrure des chevaux y a grandement contribué. Pied nu il peut porter ou tirer une charge, mais il est limité, ses pieds s'usent car ils sont composés de corne, comme nos ongles, et quand les tissus vivants sont à vif il ne peut plus travailler .

C'est un artisan important. L'artisan et ses apprentis (car il est sous l'Ancien Régime le seul à avoir droit à un nombre illimité d'apprentis, ce qui souligne son importance économique et sociale) travaillent tôt le matin et tard le soir. Voyageurs, cavaliers, paysans se pressent dans l'atelier qui ne désemplit pas. On y veille parfois. C'est un lieu convivial, comme le café ou la place du marché. On y échange nouvelles et potins autour du feu qui réchauffe.

Sûr de lui et expert écouté, le maréchal est aussi vétérinaire, dentiste et guérisseur. Son marteau, comme celui du meunier, a le pouvoir de guérir. En Corrèze, par exemple, il le brandit au-dessus d'un enfant étendu sur son enclume. Ce simulacre est supposé guérir du « carreau », maladie d'origine tuberculeuse, autrefois très répandue.

Autrefois, le propriétaire d'un cheval le menait au maréchal-ferrant. De nos jours, ce dernier se déplace sur le lieu du travail à accomplir et dispose de tous les outils nécessaires dans une camionnette : fers, forge à gaz (four), seaux, licols, tabliers, marteaux et autres outils... De nos jours, le maréchal-ferrant ne forge plus lui-même les fers à cheval à l'exception notable de ceux de la Garde républicaine.

Un maréchal-ferrant peut exercer en tant que salarié ou en tant qu'artisan indépendant. Il gagne généralement bien sa vie mais à condition de ne pas compter ses heures et son effort. Le métier est réputé usant avec le temps à cause de la position inconfortable qu'il impose. Par conséquent, la plupart des maréchaux-ferrants se reconvertissent après une vingtaine d'années de métier

Typique de ce métier, l'enseigne du maréchal-ferrant, telle une rosace, est souvent un des chefs-d'œuvre de compagnonnage, constituée de différents fers à chevaux les plus différents soudés ou assemblés en rond et ordonnés en bouquet rayonnant pour former ce qu'on appelle "le bouquet de saint Eloy".



Jeton de la corporation française des maréchaux-ferrants et éperonniers (1783).

Historique

Les plus vieux vestiges de fers retrouvés datent de l'époque romaine, où à grand renfort d'esclaves, on avait construit de belles voies pavées. Il n'y avait pas encore de clous dans le pied, le fer tenait comme une sandale et par ce procédé on avait rallongé les distances que l'on pouvait parcourir avec une seule monture ...

Pendant des siècles le maréchal ferrant a tenu une grande place dans la société, souvent appelé fils de Vulcain, il forge le métal, fabrique les armes et ferre les chevaux pour les paysans et les soldats

C'est aux environs de l'an mil que se sont peu à peu effectuées les transformations profondes des structures sociales : on passe de la « ministérialité » (*Subordination réelle et effective*) domestique au libre artisanat.

Au Moyen-Âge, le Chevalier lui-même doit être capable de soigner et de ferrer son cheval et n'emploie pas un spécialiste: ce n'est que lorsque l'usage de la ferrure se répand que le métier de *maréchal-ferrant* tel que nous le connaissons apparaît.

Au XI^e siècle c'est autour des nouveaux clochers paroissiaux que s'installent les premiers "fèvres" (forgerons) au service de leurs clients

Au XII^e siècle, le titre de maréchal désigne certains officiers attachés aux écuries royales et, au suivant, le Prévôt de Paris Etienne Boileau signale dans son *Livre des Métiers* que " *mareschaux, vrilliers, heaumiers et grossiers forment un même métier, celui des fèvres-maréschaux* ".

Le forgeron, comme les autres artisans, apprend son métier, en tant que maître, à ses enfants qui en expriment le désir, à des parents ; il peut prendre des apprentis qu'il loge et nourrit. Peu à peu se met en place le système corporatif : la confrérie de métier, association fraternelle d'entraide et de dévotion réservée aux membres d'une même profession. L'institution est très solide et résiste aux mesures de confiscation comme à l'interdiction générale promulguée par l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539.

Chaque confrérie a un saint patron : Saint Eloi pour les orfèvres, couteliers, forgerons, maréchaux-ferrants, selliers. Pour être agréés comme maîtres, les apprentis ou valets doivent produire devant un jury un chef-d'œuvre. Le postulant maréchal-ferrant forgeait un bouquet de Saint Eloi. Les maréchaux parisiens formèrent une corporation en 1463. Ils avaient la spécialité de ferrer et panser les chevaux et pouvaient servir d'intermédiaires dans le négoce de ces animaux.

Au XVII^{ème} siècle encore, son métier est nettement dissocié de celui du forgeron: il a le droit de servir d'intermédiaire dans la vente des chevaux et les soigner, par don royal en 1649, devenant ainsi le véritable ancêtre du vétérinaire.

Depuis le XVII^{ème} siècle, par autorisation royale, le maréchal ferrant pouvait soigner les chevaux ; il pratiquait saignées, sections cautérisations, nivellement des aspérités des dents à la râpe, extraction des dents (bouche maintenue ouverte à l'aide du "pas d'âne" ou abaisse langue. Il pratiquait couramment l'amputation de la queue par souci d'esthétique et de sécurité, à l'aide du coupe-queue. La plaie était cautérisée à l'aide du "brûle-queue". Le maréchal possédait une trousse comprenant : bistouri, rénettes pour les saignées, sondes, lancettes et aiguilles.

La suppression des corporations en 1791 officialise et élargit sa collaboration avec d'autres artisans, le charron notamment.

Une partie de leur activité leur est cependant enlevée car les vétérinaires, formés à présent dans des écoles spécialisées, réclament que les traitements et prescriptions soient exclusivement de leur ressort...

La maréchalerie a connu son apogée au XIX^{ème} siècle; la traction était uniquement hippomobile et la clientèle fort nombreuse : agriculteurs et voyageurs. Mais, progressivement, dès la création des réseaux ferroviaires, le déclin commença. L'automobile et la mécanisation de l'agriculture semblaient conduire la profession à sa disparition complète.

Le métier semblait mort, Il n'y avait presque plus de chevaux de trait, et monter à cheval était encore réservé à une certaine élite, alors la plupart se sont reconvertis en mécanique agricole ou en ferronnerie, mais un retournement de situation a lieu dans les années 70 –80 la démocratisation de l'équitation amène vers ce sport de nombreux cavaliers. L'augmentation importante du nombre de chevaux de selle et de loisir crée une nouvelle demande. En février 2014, il existe environ 1830 maréchaux-ferrants en France

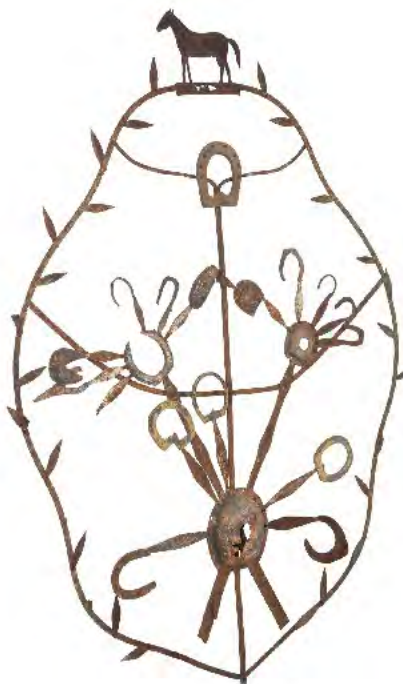
Le statut et les techniques du maréchal ferrant ont beaucoup évolué au fil du temps, surtout au cours du XX^{ème} siècle avec la motorisation



une enseigne-girouette



L'enseigne : Typique de ce métier, l'enseigne du maréchal-ferrant, telle une rosace, est souvent constituée de différents fers soudés ou assemblés en rond pour former ce qu'on appelle "le bouquet de saint Eloy".



Heureusement dans les années 90, avec la démocratisation de l'équitation de loisir le métier a perduré, et les études vétérinaires poussées réalisées notamment par le Dr Desbrosses et le Dr Denoix, ainsi que la mise au point par les industries chimiques de matériaux spécialement développés pour la ferrure des chevaux de sport tels que les polymères pour la fabrication de plaques, les silicones de différentes densités au PH quasi neutre, et les résines haute résistance, pour la reconstitution des pieds dérobés, ou pour le ferrage collé, en ont révolutionné la pratique .

Aujourd'hui les chevaux sont des sportifs de haut niveau, pour la plupart n'ayant pas de problèmes quand ils sont jeunes, mais l'age avançant, certains peuvent présenter des pathologies diagnostiquées par le vétérinaire, et le maréchal ferrant doit être capable de comprendre le langage scientifique pour mettre en application le protocole de ferrure préconisé par celui ci, donc de comprendre la biomécanique complexe du cheval et de connaître parfaitement son anatomie, puis de produire à la forge les fers nécessaires, et enfin, d'appliquer la ferrure selon ses recommandations .

Le travail du maréchal-ferrant dans son atelier

Le perfectionnement de l'agriculture, le développement de la culture attelée et l'essor du cheval dans les transports font la fortune du maréchal-ferrant ("fèvre" ou "favre").

Une enseigne, le bouquet de saint Éloi, où viennent souvent les fers et les outils, signale la présence de la forge. Dans l'atelier aux murs noircis de fumée, plus éclairé par la présence du feu que par la lumière du jour, le foyer et son grand soufflet, l'enclume, la cuve pleine d'eau pour refroidir le fer incandescent occupent la plus grande partie de l'espace. Au-dessus de l'établi appuyé contre un mur sont accrochés des outils et des fers de formes et de tailles diverses.

Le forgeron ou maréchal-ferrant n'est pourtant pas riche. Jusqu'au début du XX^{ème} siècle, c'est le troc qui prévaut : le meunier le paie en farine, le fermier en volailles, légumes, grains ou bois de chauffage, d'autres encore troquent leur travail contre celui du maréchal... S'il y a un paiement en numéraire, il se fait deux fois par an, notamment à la Saint-Éloi ou à Noël.

Le maréchal et ses apprentis portent un tablier de cuir à poche, retenu sur les cuisses par des courroies et des boucles de métal en forme de cheval ou de cavalier. La prise du tablier est un rite qui se déroule au cabaret. L'envers du tablier du nouveau forgeron est marqué de l'empreinte d'un verre de vin ou d'une pièce de monnaie et de la signature de ses camarades. On reconnaît le maréchal compagnon du Tour de France à ses boucles d'oreilles : elles comportent des breloques en forme de fer à cheval.

Le plus souvent, le ferrage s'effectue librement avec un animal docile. Pour les animaux plus difficiles, le maréchal-ferrant utilise le travail. Sans constituer réellement un outil, le « travail », aussi appelé "travail à ferrer", est un bâti dans lequel le cheval est entravé à l'aide de sangles, souvent installé dans la cour du maréchal.

Le premier travail est d'enlever l'ancien fer. Pour cela le maréchal-ferrant utilise les tricoises, sortes de tenailles à long manche. Ensuite l'excédent de corne est enlevé avec le boutoir et le "rogne-pied", outils formés d'une lame, en s'aidant de la mailloche qui est le marteau typique du maréchal-ferrant (aussi appelé brochoir ou marteau à ferrer). Pour terminer le parage du sabot, le dessous est nettoyé avec la rainette et les côtés limés avec la râpe.

Pendant ce temps, le fer chauffait dans la forge ; il était à la bonne température lorsqu'il devenait d'un rouge soutenu. Le maréchal-ferrant l'ajuste alors sur le sabot, opération caractérisée par l'odeur de la corne brûlée. Au besoin, le fer est ajusté, puis, il est mis en place et broché avec des clous à tête carrée. Il fallait enfoncer les clous sans blesser le cheval. Les pointes des clous sont ensuite coupées et la partie restante repliée dans le sabot. Un dernier coup de râpe pour la finition...

Il fallait compter environ 20 minutes par fer. Quant l'ouvrage est terminé, le maréchal-ferrant regarde toujours le cheval partir pour s'assurer que le travail est correct.

Le ferrage des animaux de trait apparaît aux X^{ème} et XI^{ème} siècles. Dans les écuries royales du moyen-âge, le métier, à l'origine militaire, se transmet de génération en génération. Il donnera naissance au maréchal des logis de la cavalerie. Un écuyer du Roi donnait cette définition du métier : "Le parfait maréchal qui enseigne à connaître la beauté, la bonté et les défauts des chevaux, les causes et les signes de maladies, les moyens de les prévenir, le bon et le mauvais usage de la purgation et de la saignée, la ferrure sur les dessins des fers qui rétabliront les méchants pieds et conserveront les bons". Le terme de maréchal-ferrant n'est apparu qu'au XII^{ème} siècle. Il avait l'exclusivité du soins des chevaux jusqu'à la création des écoles vétérinaires en 1825.



Râpe et marteau - Tricoise marque - Pince à riveter:



Outillage du maréchal

Outillage de forge :

Les **marTEaux**: ils sont de 4 sortes :

- 2 ferretiers, l'un servant à forger, de forme lenticulaire, portant près d'une extrémité un œil où s'introduit le manche; l'autre plus petit pour ajuster.
- 1 marteau à frapper devant, fort marteau à panne, à bouche carrée, que le frappeur tient à deux mains.
- 1 autre marteau plus petit, dit à panne ou à main pour faire les lopins, bigorner, finir le fer. Les ferretiers et marteaux sont de poids variant avec celui des fers couramment forgés.

Les manches en bois de houx ou de cornouiller ont une longueur convenable ne dépassant pas trop la main de l'ouvrier. En effet, pour le ferretier, il faut éviter un contrepoids inutile susceptible de diminuer l'effet des coups, de même le marteau à frapper devant deviendrait une gêne pour mouvoir les bras.

- **l'enclume** sert à marteler les fers et à leur donner la *tournure*.
- la **forge**, autrefois au charbon, maintenant au gaz, sert à chauffer les fers pour les *tourner* c'est-à-dire les adapter à la forme du pied.

Instruments de ferrure :

Les instruments employés pour la ferrure à la française sont :

- **Le brochoir** : petit marteau de forme spéciale qui sert pour parer le pied et implanter dans la paroi les clous qui doivent fixer le fer au pied. Pour qu'un brochoir soit utilisable dans de bonnes conditions, il faut que la "bouche" ou "face frappante" soit dans le même plan que l'extrémité du manche, on dit alors qu'il est bien bridé.
- **La mailloche** : remplace souvent le brochoir, elle est dépourvue de panne c'est-à-dire de la partie échancrée opposée à la "bouche" qui, dans le brochoir, sert à attacher les clous coudés ou ayant pris une mauvaise direction. D'après les ouvriers, elle est "plus en main" et a l'avantage de pouvoir être fabriquée à l'atelier.
- **Le boutoir** : instrument fort ancien, bien antérieur à la ferrure à clous. Il tend à disparaître de plus en plus de la pratique courante. C'est une sorte de rabot qui sert à aplanir le bord inférieur de la paroi et à nettoyer à la fourchette. Utile dans certaines mains, il peut être nuisible dans d'autres, c'est un instrument contraire aux principes traditionnels de la ferrure rationnelle. C'est également avec un boutoir maladroitement manié que le maréchal provoque la rupture des arcs-boutants et la formation de seimes en talons (maladie du sabot). Aujourd'hui, remplacé par le *rogne pied*.

- **Le rogne-pieds** : Sorte de couteau en forme de lame de sabre de 0,25 m environ de longueur servant à dériver les clous et à rogner l'excédent de la corne. On lui reconnaît deux extrémités, un tranchant et un dos. Le tranchant est affilé à une extrémité, tandis que l'autre conservée, émoussée sert à dériver les clous et tient lieu de repoussoir. Il faut exiger qu'il soit bien tranchant, surtout s'il s'agit de parer un pied malade qui demande à ne pas être ébranlé.
- **Les tricoises** : sorte de fortes pinces à mors recourbés et tranchants qui servent à soulever le fer pour l'enlever du pied ou retirer les vieilles souches. Elles servent également à faire porter le fer chaud en l'appuyant fortement contre le pied, à retirer un clou coudé ou, en prenant une fausse direction, à couper, à river les clous et à les serrer au fer et au pied.
- **La râpe** sert au travail de finition du parage.: on distingue :
 - La râpe du maréchal : c'est une sorte de râpe à gros grains ayant les deux faces planes. Elle est utilisée pour niveler la face plantaire du sabot et arrondir son contour.
 - La râpe-lime : lime d'un côté et râpe de l'autre. Elle répond aux différents besoins et est adoptée dans la majorité des ateliers.
- **Le repoussoir** : C'est un poinçon rectangulaire qui sert à élargir les contre-perçures, à repousser les clous dont on ne peut saisir la tête avec les tricoises ou à faire sortir par la face externe de la muraille les souches qui restent dans la paroi.
- **La pince à souches** : Elles sont de plusieurs modèles, elles servent à saisir la lame du clou au fond de l'étampure et à permettre de l'arracher en serrant la pince à l'aide des tricoises.
- **Le tablier de forge** : C'est un grand morceau de cuir qui sert à garantir le maréchal. Il est d'un emploi courant.
- **Les tenailles** : Les différentes sortes de tenailles sont :
 - les tenailles "à mettre au feu ou lopinières" Elles servent pour maintenir et retourner le lopin dans le foyer. Elles ont en général 1 m. de long pour éviter au ferretier de trop s'approcher du foyer.
 - les tenailles à main à mors ou mâchoires rapprochées.
 - les tenailles justes à mors ou mâchoires éloignées.
 - les tenailles goulues servant d'entenailler le fer aux différents temps de fabrication
- **Les étampes** : pour pratiquer les étampures
- **Les poinçons** : pour contre-percer
- **Les tranches** : à chaud ou à froid pour couper le fer.
- **La boîte à ferrer ou servante** : Elle sert à contenir les instruments de ferrure et les clous. Elle doit être de dimensions convenables à la main du compagnon ferrant.
- **Le clou à cheval** : On distingue dans chaque clou : la frappe, la tête, le collet, la lame et la pointe. La pyramide inférieure est à section carrée pour la majorité des clous employés en maréchalerie agricole. Elle est de forme rectangulaire dans les modèles

adoptés dans les cavaleries, disposition plus avantageuse du point de vue de la solidité de la ferrure.

- **Le fer à cheval** : C'est une barre de métal plus large qu'épaisse, contournée sur elle-même, de manière à se mouler sur la circonférence du sabot dont elle protège la face plantaire. Ses différentes parties s'appellent (voir schéma) : - la pince : partie antérieure du fer qui correspond à la pince de la paroi - les mamelles : du dedans et du dehors, situées de chaque côté de la pince - les branches : du dedans et du dehors, elles s'étendent des mamelles aux extrémités du fer et correspondent aux quartiers du sabot - les éponges : extrémités des branches, elles correspondent au talon du pied. Les fers ordinaires de devant sont plus larges que les fers arrières. Il faut les adapter au pied de l'animal. Le fer doit mouler le pied tout en lui faisant conserver son aplomb. Il ne doit pas entraver la liberté du mouvement du pied. Pour ferrer un cheval, le maréchal-ferrant utilise la plupart des outils cités précédemment -(brochoir, butoir, rogne-pied, tricoises, râpe, repoussoir, etc.)
- les **affiloirs et affûtoirs** servent à maintenir le tranchant des outils. Certains maréchaux utilisent aussi une pierre à eau.
- le **compas de pied** sert à mesurer précisément les angles de la corne en ferrure orthopédique.
- le **dégorgeoir** sert à créer une logette dans la paroi du pied pour y enfouir le rivet
- le **dérivoir** est un instrument destiné à redresser les rivets des clous, afin d'enlever le fer
- la **mailloche** est un marteau léger, souvent à tête nylon, destiné à parer le pied.
- le **marteau à étamper** sert à rajouter un trou (étampure) au fer.
- la **pince à parer** est une pince aiguisée, servant à couper la corne.
- la **pince à river** est une pince destinée à recourber l'extrémité des clous (river).
- la **pince à sonder** sert à tester la sensibilité du pied et à détecter des hématomes (bleimes) ou des abcès.
- la **rénette** est un instrument à lame courbe destiné à dégager les fourchettes
- le **tablier** de cuir protège les jambes du maréchal.

Le ferrage

Le ferrage est l'action de poser un fer sous les pieds d'un animal. Son but est de limiter l'usure et les atteintes sur la corne des sabots des animaux.

L'usure du sabot du cheval sauvage est naturellement compensée par la croissance régulière de la corne, un centimètre par mois. Mais, en raison de la domestication de l'animal, de l'empierrement des routes, du travail intensif, l'usure de la corne est devenue plus rapide que la croissance. D'où la nécessité d'appliquer un fer protecteur sur la partie du sabot en contact avec le sol.

L'antiquité ignorait le ferrage, ce qui entravait les grandes équipées équestres. On utilisait cependant l'hipposandale, protection provisoire et fragile, permettant simplement la cicatrisation d'un pied blessé. On ne trouve les premiers témoignages du ferrage, d'origine allemande, qu'à partir des IV^e-V^e siècles. En Orient par contre, on développa des fers sans clous mais sous forme de plaque métallique. Ce sont les Arabes, excellents cavaliers qui inventèrent le fer à cheval au VI^{ème} siècle. Cette innovation n'apparut en Europe qu'au IX^{ème} siècle, et ne fut généralisée qu'au XI^{ème}. Au Moyen Âge les chevaliers faisaient également une grande utilisation du ferrage. En effet, ils montaient essentiellement sur des pavés et ceci dans toutes les allures.

Introduit en Europe au Moyen Âge, le ferrage se perpétue pour les équidés et notamment les chevaux, mais il a également été abondamment pratiqué sur des bovins

Vers le XIX^e siècle furent créées les premières écoles de maréchalerie qui se référaient aux documentations des siècles passés ; en partie toujours valables aujourd'hui mais avec le développement galopant des fers, les désavantages et inconvénients du ferrage devinrent de plus en plus évidents. On était conscient que le ferrage est un mal nécessaire et on essaya de développer des alternatives collées ou ficelées en bois, paille, corne et liège. . Si le ferrage est toujours vu comme un acte de protection, un nombre croissant de propriétaires d'équidés remet son utilité en cause et lui préfère les « pieds nus »..

Avec le collier d'épaulé et l'attelage en file, ce fut une révolution dans les transports. Le ferrage à chaud ne se pratiqua qu'au XVIII^{ème} siècle. Le ferrage à froid donne une moins bonne adhérence et doit être compensée par un plus grand nombre d'étampures.

En résumé, on peut distinguer 5 périodes dans l'histoire du ferrage :

- **Période 1** : Grecque et Romaine : Les Romains chaussaient les bêtes de somme d'armatures métalliques appelées « hippodes » ou de chaussures en genêt nommées « soléa spartéa ».
- **Période 2** : les Celtes : Les fers sont petits, étroit et ondulé, avec 6 étampures (ouvertures pyramidales rectangulaires creusées dans l'épaisseur, destinée à loger la tête du clou). Ces fers n'ont pas d'ajusture (disposition spéciale donnée à la face supérieure du fer pour que ce dernier ne soit pas en contact avec la sole, principalement pour les chevaux sensibles). Ils n'ont pas de crampons, mais des clous à tête plate. Lors de la conquête de la Gaule par les Romains, les fers étaient identiques à ceux des Celtes, mais plus larges.
- **Période 3** : Invasion de l'Empire romain par les Germains : Au début de l'ère chrétienne, les fers n'ont plus d'ondulation. Ils ont plus de couvertures (distance comprise entre les 2 rives ou bords) et une rainure sur les branches.
- **Période 4** : Le moyen âge : Les fers sont lourds, larges avec 6 à 8 étampures. Beaucoup avaient des rainures, des crampons et une éponge nourris. L'éponge est l'extrémité du fer, correspondant au talon. On dit d'une éponge qu'elle est nourrie lorsqu'elle est plus épaisse que le reste du fer.
- **Période 5** : Les temps modernes : C'est en Italie, au XV^{ème} et XVI^e siècle que l'on commence l'apprentissage de la maréchalerie. Au XVII^e et XVIII^e siècle apparaissent un grand nombre d'ouvrages, ce qui permet de faire de sérieux progrès dans ce métier. Au XIX^e siècle, on démontre que le pied est élastique. On préconise différents fers

thérapeutiques. En 1851, Bouley rédige un magistral ouvrage sur l'organisation du pied du cheval.

Déroulé opératoire du ferrage

De manière générale, on distingue le ferrage à l'anglaise (où le maréchal est seul et tient le pied du cheval entre ses cuisses) et le ferrage à la française, où une personne tient le pied pendant que le maréchal exerce. Le ferrage peut se faire à chaud ou à froid.

Déferrage et parage

Tout d'abord, le maréchal « déferre » à l'aide de la mailloche, du « dérivoir » et de la « tricoise à déferre » (moins coupante que la tricoise normale avec une ouverture plus large). Il redresse les rivets puis saisit le fer dans le bec de la tricoise et, d'un mouvement de levier, le décolle du pied en prenant soin de ne pas abîmer la corne et la sole. Ensuite vient le parage : à l'aide de la reinette, du rogne-pied et de la mailloche, de la râpe et de la pince à parer il coupe le surplus de corne (qui n'a pas été éliminé par l'usure du fait de la présence du fer). Toute la difficulté du métier réside dans le parage, qui conditionne la réussite du ferrage. La règle est de « trouver la bonne réunion de la sole et de la ligne blanche ». En effet si le pied n'est pas « paré d'aplomb » (pas « droit » par rapport à la conformation du cheval) des fers même bien ajustés vont contraindre la locomotion de ce dernier.

Généralement, la pince à parer s'utilise pour le plus gros de ce qu'il y a à parer, puis la « reinette » nettoie la sole et la fourchette, le « rogne-pied » permettant d'avoir une surface bien plane. La râpe s'utilise en finition, sauf pour le parage de la paroi (la partie verticale du pied) qui est primordiale.

Choix et ajustage des fers

Il faut ensuite choisir la taille de fer adaptée, ainsi que son modèle. Les tailles les plus courantes sont du 0 du 1 et 2. Elles vont du 6x0 (le plus petit, pour poneys) au 8 (chevaux de trait, presque 30 cm de diamètre). Certains maréchaux fabriquent directement le fer à partir d'une tige de fer. Le maréchal les met ensuite à chauffer afin de les travailler facilement. Pour ajuster les fers, le maréchal réalise tout d'abord une « encoche » sur les antérieurs dans la partie du sabot que l'on nomme la « pince » (devant, et dans l'alignement de la fourchette) où viendra se loger le « pinçon » (sauf si le fer choisi en comporte deux sur les côtés ou même parfois aucun) à l'aide de rogne-pied et mailloche, ou parfois à la pince à parer.

La forme du pied mémorisée, le maréchal va mettre les fers à la forme de chacun des pieds, le plus fidèlement possible et à chaud, le fer étant bien malléable. Il s'aide du marteau de forge, des tenailles et de l'enclume. Il réalise alors la tournure (la forme adaptée au pied) et l'« ajusture » (généralement sur les antérieurs permet que la sole ne soit pas comprimée sur le fer) qui consiste à faire un chanfrein sur la rive interne du fer, en pince, sur la face supérieure du pied (en contact avec la sole). Il pratique aussi un « relevé de pince » qui, comme son nom

l'indique, relève la pince du fer pour faciliter le départ du pied (un peu comme sur nos chaussures, où généralement l'avant se redresse légèrement).

Portée à chaud du fer

Une fois qu'il a réalisé sa tournure, le maréchal doit « porter à chaud ». Pour cela il se munit d'une râpe, du fer à poser tenu par les tenailles, et d'un compas, ou d'un outil dont les bras sont pointus afin de pouvoir appliquer le fer sur le pied. Pour cela il positionne les extrémités du compas ou de l'outil dans les deux "deuxièmes" étampures (trous) du fer, afin de pouvoir le poser sur le pied sans être gêné.

On dit qu'il « brûle » ou « porte à chaud ». Il prend bien soin de positionner le fer « dans le sens de la fourchette » c'est-à-dire dans l'axe du pied. Il doit alors rapidement analyser ce qu'il voit pour savoir si le fer repose bien uniformément sur le pied, et si sa tournure correspond bien au pied. Il observe aussi la position des étampures (les trous laissant de petits endroits non brûlés) afin de savoir si les clous rentreront bien dans la ligne blanche et pas dans la paroi (trop fragile) ni trop vers l'intérieur (risque de piquer et blesser le cheval). Le maréchal retourne à l'enclume pour rectifier la tournure, jusqu'à obtenir satisfaction. Il peut alors le tremper dans l'eau pour le « refroidir ».

Brochage

Le maréchal choisit des clous adaptés à la taille du fer et à la nature du pied (il peut choisir une taille plus fine pour un cheval dont les pieds sont fragiles par exemple) et il va brocher le fer à l'aide du brochoir en ayant pris soin de râper légèrement les talons afin de ne pas les empêcher de « s'ouvrir » lors de l'amorti du pied. Les clous doivent ressortir sur une même ligne, dans la mesure du possible : ni trop haut (ils risquent de comprimer le pied), ni trop bas (risque d'arrachage).

Rivetage et finition

Il reste maintenant à « river » les fers. Pour cette étape, on se munit des tricoises (une sorte de tenaille similaire aux tenailles d'un menuisier), du « dégorgeoir », d'une « mailloche » et d'une râpe, ou parfois d'une pince à river américaine (aussi appelée « pince croco »). Tout d'abord il faut couper les pointes des clous, puis pratiquer un évidement encore en dessous avec le dégorgeoir. On mate ensuite le clou avec la mailloche en maintenant le talon de la tricoise près de la pointe du clou coupée, afin qu'au fur et à mesure des coups de marteaux le bout du clou se recourbe légèrement. Ensuite, en maintenant les tricoises au niveau de la tête du clou (sous le fer) pour éviter qu'il ne redescende, on rabat les bouts des clous dans l'encoche préalablement réalisée. Un bon rivet doit être solide et également imperceptible lorsque l'on passe le doigt dessus. La pince américaine pince le clou entre la tête et le bout coupé et on le recourbe en refermant la pince. On termine ensuite en râpant consciencieusement le sabot pour ne laisser aucun élément abrasif en évitant de râper les rivets (cela les affaiblit beaucoup).

Fréquence de ferrage

Un changement de ferrure est conseillé tous les 45 à 60 jours chez le cheval de selle, selon la durée des périodes de travail et de pâturage, si les pieds sont « normaux ».

Problèmes posés par le ferrage et remise en cause

Un ferrage mal réalisé peut provoquer divers problèmes. L'un des plus courants est la piquûre, lorsque la chair sensible est atteinte par un clou. Elle entraîne l'apparition d'un abcès qui induit une boiterie. Le ferrage peut aussi être trop serré si les clous sont trop proches des parties sensibles du pied. Le ferrage n'est en aucun cas une « obligation », un suivi régulier de l'usure du pied peut suffire en cas de faible utilisation du cheval ou pour un travail léger sur terrain souple (herbe, sable non abrasif). De même, certains chevaux ont de meilleurs pieds que d'autres. Une fois le pied entraîné sur des sols variés et avec une texture du coussinet plantaire conforme, un cheval est tout à fait capable de se déplacer à toutes les allures sans fers.

Le parage

Le parage a pour but principal d'entretenir le sabot du cheval, en donnant au pied sa forme et sa longueur optimale.

Il existe plusieurs types de parage :

- le parage dit « classique »,
- le parage dit « au naturel »,
- le parage orthopédique,
- le parage en vue de ferrer.

Le parage dit « au naturel »

Le parage naturel se dit de la taille et de l'entretien de la boîte cornée du sabot du cheval. Le terme « naturel » s'oppose au traitement habituellement réservé au sabot ferré, qui lui est contre nature. Le but est d'avoir un cheval au travail pieds nus, c'est-à-dire sans fers.

Quelques différences avec le parage classique sont visibles :

- on arrondit les bords de la paroi pour limiter la casse possible et permettre une bonne usure.
- on abaisse les talons afin que l'appui du pied soit fait en talon-pince et non l'inverse et afin que la fourchette puisse jouer pleinement son rôle.

La règle générale est de permettre au pied de s'user sans casser. Tous les chevaux peuvent être déferrés, néanmoins, le temps d'adaptation du cheval au terrain après déferrage varie selon la

qualité des pieds de celui-ci, la qualité du parage, la fréquence de sorties... Le pied du cheval doit être paré toutes les six à huit semaines : si cela n'est pas fait, cela peut entraîner des problèmes au niveau des tendons et articulations.

L'art du maréchal-ferrant

Extrait de « La nouvelle maison rustique » - 1804

" De l'objet de la ferrure. Pour la ferrure, le pied du cheval doit principalement être entretenu dans l'état où il est, si la confrontation est belle et régulière. Et si elle se trouve vicieuse et difforme, elle doit être réparée. La circonstance, et nullement le hasard, doit décider de la ferrure (...).

" Des principes qu'il ne faut pas perdre de vue. La connaissance des aplombs du pied est de première importance. Verticalement, trois parties très distinctes se reconnaissent dans le sabot; une supérieure, pourvue de vaisseaux. est moins douce que celles qui lui sont inférieures ; l'autre moyenne, plus compacte et n'admettant qu'un fluide qui y transsude ; la troisième enfin, ayant plus de consistance encore, et absolument dénuée de tout ce qui pourrait en constituer et en animer la vie. C'est dans cette dernière partie que sera appliqué le fer.

" Du déferrement, de la manière de parer le pied et de faire porter les fers. (...) Le fer enlevé, le maréchal nettoie le pied de toutes les ordures qui masquent aux yeux la sole, la fourchette et le bas des quartiers, ce qui se fait partie avec le brochoir, partie avec le rogne-pied. Ensuite, il pare le pied avec le boutoir qu'il tient très ferme dans sa main. C'est du maniement du boutoir que viennent les défauts dans l'action de parer. Quand le pied est paré, il faut l'examiner en repos sur le sol. Ensuite le maréchal présentera le fer légèrement chauffé et le laissera très peu de temps, et ensuite il ôtera la portion de l'ongle sur laquelle le fer sera imprimé, afin qu'il pose également partout, et qu'il ait son appui sur toute la rondeur du sabot. sans en excepter les talons.

" Manière d'assujettir le fer et les rivets. Dès que l'appui du fer sera tel qu'on le doit exiger, le maréchal l'assujettira. Il brochera d'abord deux clous, un de chaque côté ; après quoi, faisant poser le pied par terre, il verra s'il est dans une juste position, et il achèvera de le brocher. Les lames doivent être proportionnées à l'épaisseur de l'ongle et ne pas employer celles qui par leur volume font des ouvertures énormes, qui, outre qu'elles détruiraient la corne, presseraient le vif et le serreraient. "

Des photos ...



Un travail de maréchal-ferrant pour bovins



Maréchalerie J. Buis à Aouste sur Sye (1928)



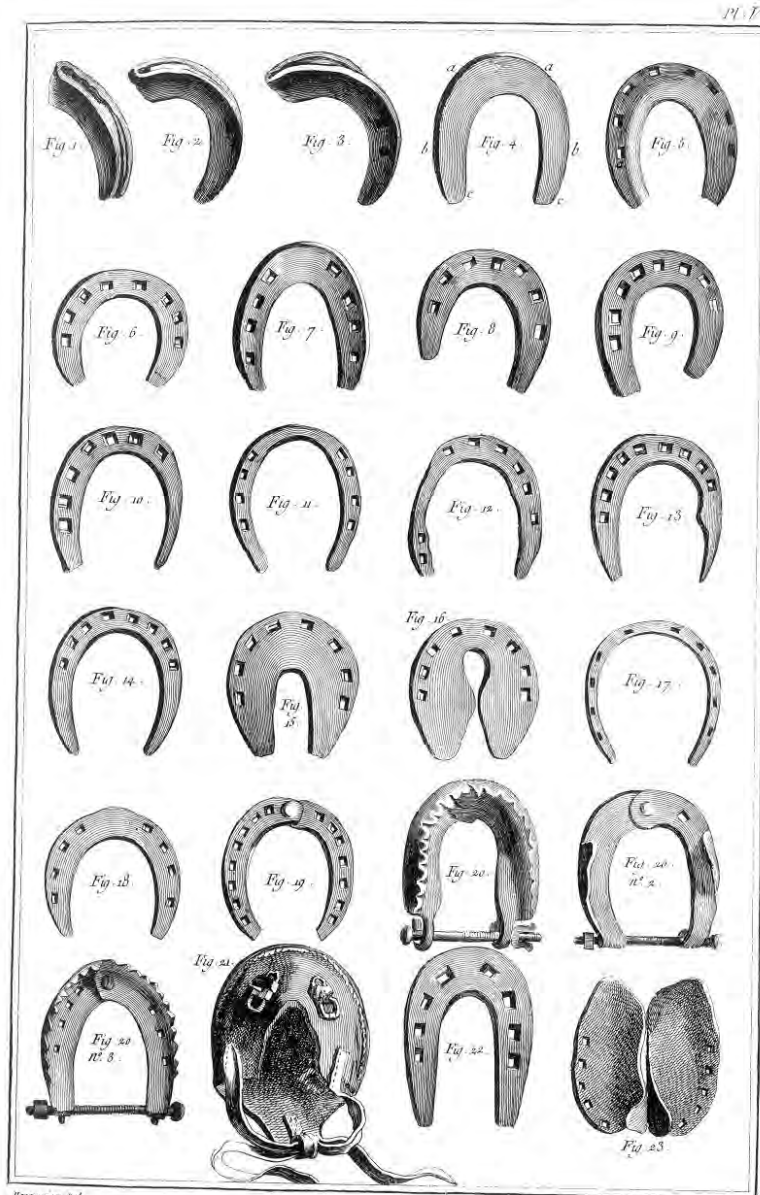
Ferrage de bovins



La vocation commence tôt !

En-tête de factures





Marechal Ferrant et Opérateur, vers anciens et modernes.

Types de fers au XVIII^e siècle

1. Lopin ou masse de fer dont on fait un fer à cheval.
2. Première branche tirée d'un lopin sans être estampé.
3. Première branche d'un fer estampé.
4. Fer entier sans être estampé. *a* la pince du fer, *a* étampoïr, ou trou du fer, *b* la branche du fer, *c* l'éponge du fer.
5. Fer de devant estampé à éponges minces.

6. Fer ouvert de devant ou à croissant propre pour un bon pied.
7. Fer de derrière à éponge mince, et dont les éponges sont renversées en dedans pour les pieds creux.
8. Fer de devant dont l'éponge est coupée et amincie, pour un cheval qui se coupe ou se couche en vache.
9. Fer de devant à forte branche en - dehors et éponge mince en - dedans, pour un pied où il y a une leime ou bleime ou talon bas, ou renversé en huître à l'écaille.
10. Fer à demi - branche pour un pié de devant, pour un cheval qui se coupe.
11. Fer échancré à pince, soit de devant, soit de derrière, pour pouvoir panser aisément un cheval sans le déferer chaque fois qu'il aura été encloué ou qu'il aura d'autres maladies qui affectent la chair cannelée.
12. Même fer échancré pour le même usage, pour les maladies du quartier.
13. Fer échancré en talon pour le même usage, pour les plaies du talon, soit bleime, clou de rue, enclouure ou foulure.
14. Fer de devant étranglé pour servir d'appareil à la dessolure.
15. Fer couvert pour un cheval qui a été guéri de la dessolure, et dont on veut se servir.
16. Fer couvert pour les chevaux de chasse, pour garantir la fosse des chicots ou restes de tronçons d'arbres dans les forêts.
17. Fer à cercle d'un cheval de selle pour aller sur le pavé plombé, et éviter que le cheval ne glisse.
18. Fer à demi - cercle pour un cheval de carrosse, pour aller de même sur le pavé sec.
19. Fer à tout pié, pour un cheval qui se déferre en route.
20. Divers fers à tous pieds, pour un cheval qui aurait la muraille détruite ou qui serait exposé à aller sur les cailloux.
21. Soulier de cuir, inventé par M. le maréchal de Saxe, pour le même usage que ceux ci - dessus.
22. Fer de mulet.
23. Fer de bœuf.

Sources :

- <http://www.marechalferrant45.fr/>
- <http://metiers.free.fr>
- <http://www.genealogie.com>
- www.wikipédia.org
- <http://www.musee-bouray.fr/>